

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1087/CAB CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1087/CAB

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 septembre 1961

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro
30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le règlement d'une somme de six mille francs au profit de M. Dufeutrel, sergent à la Base Aérienne, victime d'un accident de la circulation survenu le 11 octobre 1960 du fait du véhicule de la Voirie n° 944 D1. Le paiement de cette somme est subordonné à la renonciation par écrit à tout recours civil ou contentieux contre le Territoire. Cette dépense est imputable au budget du Service local pour l'exercice 1961, en son chapitre 3.